

## Procès-verbal

de la séance du conseil d'administration de la régie  
du mardi 25 mai 2021

**PV N° 2021/03**

Administrateurs présents :

- Madame Béatrice DE FRANÇOIS
- Monsieur Olivier ESCOTS
- Monsieur Stéphane MARI
- Madame Isabelle RAMI
- Monsieur Emmanuel SALLABERRY
- Madame Brigitte TERRAZA

Administrateurs absents :

- Monsieur Gérard CHAUSSET
- Monsieur Christophe DUPRAT
- Monsieur Nicolas FLORIAN
- Monsieur Michel POIGNONEC ayant donné pouvoir à M. SALLABERRY
- Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH ayant donné pouvoir à Mme DE FRANÇOIS

Est présent pour Bordeaux Métropole :

- Monsieur Sébastien DABADIE, direction générale mobilités

Est présente pour la DGFIP :

- Madame Danielle MOLIA, administratrice des finances publiques

Est présent pour les associations :

- Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub

Est présent pour les représentants du personnel :

- Monsieur Pierre DARTIGUELONGUE

Sont présents pour la régie :

- Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
- Monsieur Laurent AZZOLA, directeur financier par suppléance
- Madame Anne-Marie THENAILLE, directrice d'exploitation
- Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
- Madame Alexandra LEPARMETIER, responsable ressources humaines
- Madame Céline MEGRET, responsable du service juridique
- Monsieur Lucien LEVEAU, responsable sécurité/sûreté
- Madame Morgane CROUZILLE, service commercial et qualité
- Madame Aurélie LALY, assistante de direction
- Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

Mme la vice-présidente et M. ESCOTS remarquent que M. FLORIAN est à nouveau absent.

**Mme la vice-présidente** précise que M. DUPRAT lui a demandé d'assurer la présidence de ce conseil d'administration. Constatant que le quorum est atteint, elle ouvre la séance. Elle demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021. Aucune remarque n'est faite, le PV est adopté.

### **Info/2021/02/01 : information sur les marchés**

**Mme MEGRET** précise que, depuis le dernier conseil d'administration, 3 marchés ont été notifiés dont 2 importants : le marché relatif à une prestation de gardienage des véhicules rive droite notifié à GFM/AD33 pour un montant maximum de 95 000 € et une AMO assurance à Audit Assurance pour 4 300 € H.T pour la mise en place des assurances de la Régie. La liste des bons de commande qui ont été passés est annexée à cette information.

**M. ANDREOTTI** indique que le terrain situé sur la rive droite répond aux besoins de mises en fourrière des communes de ce secteur et accueille des véhicules non rouleants qui auparavant étaient déposés sur le terrain situé à Mérignac d'où des délais de rotation importants. Ce terrain se situe sur la commune de Cenon.

**Mme la vice-présidente** demande si ce terrain est loué 8 mois ?

**M. ANDREOTTI** répond par l'affirmative, jusqu'à la fin de l'année. Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le titulaire du futur marché d'enlèvement des véhicules devra proposer un terrain rive droite dans son offre.

**Mme la vice-présidente** ajoute que les élus de la Métropole sont très attentifs au service de la fourrière et à son coût également.

**M. ANDREOTTI** répond qu'il est également très attentif à ces 2 points.

### **Info/2021/02/02 : information sur l'évolution de l'activité**

**M. ANDREOTTI** indique que les 4 premiers mois de l'année 2021 enregistrent une légère hausse des abonnés, + 1,65 %. La Régie compte 8 912 abonnements dont 3 202 résidents et 5 710 permanents au 1<sup>er</sup> mai. Les abonnés résidents progressent de 2,43 % tandis que les abonnés permanents diminuent de 1,52 % du fait notamment de la pérennisation du télétravail. 16 parkings voient leur nombre d'abonnés progresser alors que d'autres connaissent une diminution. La fréquentation horaire à fin avril affiche un résultat en hausse de 1,23 % par rapport à l'année dernière, soit 662 319 entrées depuis le début d'année contre 654 301 en 2020. En 2020, les mois de janvier et février avaient été exceptionnellement bons avant le confinement.

Par rapport à 2020, les recettes horaires sont en baisse de 168 000 €. Les 4 premiers mois ont été impactés par des mesures de confinement. Les derniers chiffres sont plutôt favorables et il espère que cela va se confirmer dans les prochaines semaines. Au prochain conseil d'administration, le bilan devrait être plus positif. Les recettes abonnés progressent de 447 000 € par rapport à 2020 du fait de la prise de nouvelles amodiations sur Bègles les Sècheries. Cela permet d'avoir un résultat positif. Les recettes globales sont de nouveau positives depuis le mois de mars après un retrait sur les 2 premiers mois de l'année.

Le nombre d'entrées de véhicules sur les sites de la fourrière est en hausse avec une augmentation exceptionnellement forte, + 71 % en mars (837 véhicules contre 489 en 2020) et + 513 % en avril (742 contre 121 en 2020). Les recettes facturées repartent à la hausse + 24 % en mars et + 992 % en avril. Ces résultats s'expliquent bien sûr par des mois de mars et avril 2020 particulièrement faibles en raison du 1<sup>er</sup> confinement. En une semaine, 138 véhicules non roulants ont été accueillis sur les sites réservés à ce type de véhicule sur Cenon et sur les 2 sites de Mérignac. Les cadences ont été fortement augmentées et de ce fait, les sites sont saturés. La qualité de service a progressé.

**Mme la vice-présidente** fait remarquer que l'activité de la fourrière a bien repris. Elle a pu constater que les enlèvements de véhicules sont plus rapides comme par exemple sur l'avenue Labarde. Désormais les véhicules sont enlevés en 2 ou 3 jours, ce qui donne une bonne image.

**Mme TERRAZA** souhaiterait avoir le détail par commune car la part bordelaise a diminué. Il y a une vraie demande sur les autres villes et aujourd'hui, elles ne sont pas honorées.

**M. ANDREOTTI** répond que depuis plus d'un semestre, toutes les polices municipales de la Métropole reçoivent les chiffres mois par mois et par commune. En avril 2021 et pour la première fois, il y a eu plus d'enlèvements de véhicules sur les communes limitrophes que sur Bordeaux. Tous les mois, ce tableau récapitulant le nombre de véhicules enlevés est envoyé.

**Mme TERRAZA** remercie le directeur général pour l'envoi de ce document.

**Mme la vice-présidente** demande si la fréquentation horaire évolue bien ?

**M. ANDREOTTI** répond qu'il y a 15 jours, la baisse était de 40 voire de 50 %, la semaine dernière, elle était de 30 % et hier – 10, -15 %. Clairement, avec le desserrement des mesures de restriction sanitaire, la fréquentation s'améliore et le 09 juin avec un couvre-feu à 23 H, les chiffres devraient être meilleurs.

#### Info/2021/02/03 : information sur le déroulement des travaux

**M. SEGUIN** indique que des photos sont projetées illustrant les travaux avant et après réalisation. Le parvis du parking Grand Parc est terminé, ce qui permet une vraie liaison piétonne entre la polyclinique et le parking. Une rampe d'accès a été créée permettant aux 2 roues d'accéder au local vélos du parking. La Régie a un contentieux sur ce parking avec la société Vilquin qui a été déboutée. Cette société a adressé une nouvelle réclamation pour des travaux supplémentaires. La Régie a rejeté celle-ci. Les ascenseurs du parking Pey-Berland côté place Jean Moulin ont été rénovés.

**Mme la vice-présidente** fait remarquer que la signalétique est compliquée sur ce parking pour trouver la sortie.

**M. SEGUIN** répond que c'est vrai, elle doit être améliorée. Une réflexion est en cours. L'aménagement des bureaux dans le parking Victor Hugo est pratiquement achevé.

**M. ANDREOTTI** ajoute que le service sécurité/sûreté qui compte 16 opérateurs spécialistes était jusqu'à présent installé dans des locaux exigus et désuets dans le parking Bonnac. Dans une semaine, ils auront accès à des locaux bien plus grands et spacieux avec une salle de repos et des vestiaires aménagés.

**M. SEGUIN** indique que le marché global de performance concerne Gambetta, Porte de Bordeaux, Cité Mondiale et Pey-Berland. Il est envisagé de substituer le parking République au parc Pey-Berland du fait de l'extension de la zone à contrôle d'accès du centre-ville de Bordeaux et des difficultés rencontrées avec le propriétaire des niveaux -2 et -6 qui est une AFUL et les travaux envisagés pourraient devenir compliqués.

**M. ANDREOTTI** précise que le parking Pey-Berland comprend 6 niveaux dont 2 niveaux sont privés. Si ce parking est réhabilité ce serait compliqué avec l'AFUL.

**M. SEGUIN** ajoute que l'avis de publicité va être publié dans les prochains jours.

#### Info/2021/02/04 : présentation de la campagne communication à venir en juin 2021

**M. ANDREOTTI** précise que la Régie a changé d'identité en janvier 2020 et METPARK essaie de développer son image de marque avec des médias et hors média. Plusieurs actions vont être menées concomitamment à la prise en gestion du parking des Grands Hommes. Il paraît important de pouvoir profiter de cette opportunité pour communiquer sur l'identité visuelle et la reprise de l'activité commerciale, touristique et économique.

**Mme CROUZILLE** indique qu'elle remplace Ludivine DELLAS. Elle a intégré son équipe en tant que chargée de communication et qualité en janvier 2021 et travaille sur la communication de la Régie. Elle a une expérience de 2 ans au sein d'un service communication dans un groupe spécialisé dans l'automobile. La campagne de communication sera un moment fort et important pour METPARK afin de reprendre la parole après plusieurs semaines de confinement avec un vent de liberté. Les bars, les commerces, les lieux culturels rouvrent, c'est un moment important pour la Régie. METPARK va chercher à créer l'événement avec la reprise du parking des Grands Hommes, parking important car situé dans l'hypercentre. Cette campagne de communication permettra de développer la notoriété de la Régie et d'avoir un maximum de visibilité à Bordeaux et dans la Métropole. Les axes créatifs seront les suivants : la Régie va surfer sur une vague légère : la liberté retrouvée, le plaisir de sortir, de vivre au grès de ses envies, injecter une note estivale. La communication restera dynamique afin de faire du bien aux gens tout en respectant l'existant. Elle présente ensuite quelques exemples de visuels qui font référence à « un parking à deux pas de vos envies ». Cette ligne de vie existait déjà lors de la précédente campagne de communication. C'est un dispositif multi-canaux qui va assurer à la Régie une visibilité et répétition jusqu'à 4 millions de contacts avec un plan de communication sur 2 semaines grâce à l'affichage, la radio, des encarts dans la presse, sur les réseaux sociaux ainsi qu'un pin's sur Waze. Il suffit que l'utilisateur se situe dans le secteur d'un parking et le pin's apparaît pour les 15 parkings situés dans le centre-ville de Bordeaux. Une communication spécifique sera réalisée lors de la reprise du parking des Grands Hommes en créant un covering. Ce visuel sera installé sur les 2 ascenseurs. C'est une communication dans l'espace et dédié aux Grands Hommes avec ce slogan liberté, égalité, mobilité. La Régie souhaite frapper fort pour la prise en gestion de ce parking.

**Mme la vice-présidente** fait remarquer que ce slogan l'interpelle beaucoup : liberté, égalité, mobilité la laisse perplexe.

**Mme CROUZILLE** répond que ce parking est sous la place des Grands Hommes et représente le cœur de Bordeaux. La campagne est lancée dans ce moment très particulier de déconfinement. L'idée est de créer un slogan qui réunit et rassemble. Les gens sont enfin libres de par leur mobilité.

**Mme la vice-présidente** indique qu'elle n'est pas sûre que les gens soient complètement libres.

**Mme CROUZILLE** répond que ce slogan est vraiment dédié uniquement aux Grands Hommes et ne sera présent que sur les portes des ascenseurs.

**Mme TERRAZA** trouve cette campagne sympathique et dynamique. Elle a regretté que le départ de la campagne pour la nouvelle identité soit tombé au moment du 1<sup>er</sup> confinement. Pour sa part, la référence aux grands équipements qui jalonnent les différents parcs est intéressante. Le slogan ne la choque pas, c'est la devise républicaine. Elle voit bien le clin d'œil. Elle souhaiterait connaître le coût de cette campagne car beaucoup de canaux sont sollicités.

**M. ANDREOTTI** précise que cette campagne fait partie d'un marché global de performance notifié en 2019 qui prévoyait bien sûr des opérations de communication. La Régie s'en sort plutôt bien car avec la période de crise sanitaire, les annonceurs n'ont plus beaucoup de clients et ont baissé leur coût.

**Mme CROUZILLE** indique qu'elle n'a pas les chiffres précis mais qu'elle communiquera l'enveloppe budgétaire dès demain.

**Mme RAMI** trouve la campagne de communication assez dynamique avec différents thèmes que ce soit la culture, le shopping, le sport. Elle demande si le dernier slide « place à la mobilité » va être affiché ou c'est juste dans le power point ?

**Mme CROUZILLE** répond que ce slide fait partie du power point.

**Mme RAMI** indique que lorsqu'il y a un axe créatif avec un vélo et une voiture, est-ce que la communication prévoit d'informer les utilisateurs sur la possibilité de stationner leurs vélos ?

**Mme CROUZILLE** répond que cela a fait l'objet d'une autre campagne de communication faite en mars lors de la campagne vélos mais ce n'est pas l'objet de celle-ci. Cette campagne est faite dans un esprit de « reprise » mais n'est pas axée sur une offre ou un service.

**M. ESCOTS** ne sait pas quoi penser du slogan, il n'est pas communicant. Sur les pin's sur Waze, c'est une nouvelle extension. Il se demande si l'automobiliste ne risque pas d'être noyé par toutes ces informations ou cela va-t-il être temporaire ? Y-a-t-il un lien direct ? Est-ce que cela va apparaître aussi facilement ?

**Mme CROUZILLE** répond que ces pin's sont temporaires. Le but de waze n'est pas de noyer les utilisateurs. La Régie a réservé des espaces. La Régie sera visible.

**Mme la vice-présidente** indique que la campagne de communication est très dynamique. Elle lui plaît beaucoup mais le slogan la gêne quand même car les repères c'est quelque chose et la devise républicaine liberté égalité fraternité est un repère.

**Mme CROUZILLE** répond que le slogan ne sera mis que sur les 2 ascenseurs du parking des Grands Hommes.

**M. ANDREOTTI** ajoute que c'est la société de communication titulaire de ce marché qui a proposé ce slogan qu'il a trouvé plutôt cohérent. Ce slogan veut dire que la Régie qui est publique est fortement attachée aux valeurs républicaines mais également à la mobilité. Ce slogan interpelle et accroche.

**Mme la vice-présidente** demande pourquoi ne pas mettre à la place « liberté, égalité, fraternité, mobilité ».

**Mme CROUZILLE** répond que cela se discute. Ce sera peut-être fait dans un second temps. C'est très intéressant d'avoir les retours des membres du conseil d'administration aujourd'hui.

**Mme la vice-présidente** répond que c'est le but d'écouter les administrateurs. Elle demande aussi à ce que les administrateurs soient conviés aux inaugurations car ce n'est pas toujours le cas et ajoute que ce n'est pas grave.

**M. ANDREOTTI** répond immédiatement qu'au contraire, cela serait très grave si ces propos étaient avérés. Il souhaite avoir des précisions sur les inaugurations qui n'auraient pas fait l'objet d'invitation. En tant que directeur général, il considère, si c'était le cas, que ce serait grave. Ces 18 derniers mois, aucune inauguration, pour raisons sanitaires, n'a été organisée par la Régie. Seule la présentation du nouveau terrain nécessaire au service de la fourrière situé à Cenon à fait l'objet d'une invitation du président de Bordeaux Métropole, de tous les administrateurs et de tous les maires et services des polices municipales concernées. Etaient présents à cette présentation, le président de METPARK, 3 maires de communes de la rive droite, 2 directeurs de cabinet et plusieurs services de police municipale. Il demande à la vice-présidente de préciser la ou les inaugurations qui n'auraient pas fait l'objet d'une invitation des administrateurs.

**Mme la vice-présidente** répond de passer à la délibération suivante.

### **Affaire 2021/03/02P : compte de gestion 2020**

**M. ANDREOTTI** laisse la parole à Mme MOLIA

**Mme MOLIA** indique que le compte de gestion est conforme au compte administratif.

**M. ANDREOTTI** précise que le compte de gestion fait état en section de fonctionnement d'un déficit de 1233 448, 02 € pour un total de recettes de 20 616 459,4 € et un total de dépenses de 21 849 907,42 €. La section d'investissement présente un excédent de 1813 345,28 €, le total des recettes d'investissement s'établit à 18 061 411,15 € pour un total de dépenses d'investissement de 16 248 065,87 €.

**Mme la vice-présidente** ajoute qu'il a été demandé sur cette période particulière de faire des économies qui ont été faites. Cela a été compliqué pour le personnel. Un courrier a été adressé par les membres du CSE et ne sera pas évoqué ce jour. Une réunion aura lieu plus tard avec les administrateurs et le directeur général.

**M. ANDREOTTI** indique que ce courrier a fait l'objet d'une réponse de sa part destinée au président de METPARK et à tous les administrateurs. Il se réserve le droit en tant que représentant légal d'apporter les suites appropriées à ce courrier.

**Mme la vice-présidente** ajoute que le courrier des membres du CSE a été reçu et a été lu.

**M. DUBOS** pensait que ce courrier serait évoqué lors de ce conseil d'administration mais fera donc l'objet d'une réunion ou sera traité lors du prochain conseil d'administration.

**Mme la vice-présidente** répond qu'elle en discutera avec le président.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/03/01P

#### **Affaire 2021/03/03P : compte administratif 2020**

**M. ANDREOTTI** indique que le compte administratif 2020 est annexé au rapport d'activité annuel qui permet de mettre en exergue les faits marquants de l'exercice écoulé et tente d'appréhender une vision globale dans la perspective de sa présentation devant la commission consultative des services publics locaux. METPARK est engagée à ce jour sur 2 parkings : Amédée St Germain qui est en cours de construction et Dunant dont les travaux n'ont pas débuté. Bordeaux Métropole a décidé de confier l'exploitation du parking des Grands Hommes à la Régie à compter du 14 juin 2021. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, METPARK gérait 31 parkings et bientôt 32 donc et avait une capacité de 13 792 places VL. Il y a 8 ans, PARCUB gérait 17 parcs et 8 261 places. Le volume de places gérées a été pratiquement doublé en 8 ans, ce qui est une très forte croissance. L'ensemble de ces parcs est réparti sur Bordeaux et sur les communes limitrophes. Le chiffre d'affaires de 11 003 869 M€ en 2005, premier exercice en année pleine, s'établit en 2020 à 15 496 M€. Les pertes de recettes ont été très importantes l'année dernière du fait de la crise sanitaire.

Pour ce qui est des principaux indicateurs, le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises en 2020, un peu moins qu'en 2019 en raison du 1<sup>er</sup> confinement notamment. Des délibérations ont été présentées lors de ces séances notamment sur le plan financier, le personnel, les conventions, les marchés et diverses affaires. Sur la politique tarifaire, une stabilisation de la tarification a été proposée après une légère hausse des tarifs abonnés de 1,5 %. Depuis quelques années, il est constaté une érosion de la fréquentation horaire qui est compensée par une hausse des abonnés qui a pu se faire grâce à l'augmentation des quotas de places réservées aux résidents conformément au plan de mobilité. Après le 1<sup>er</sup> confinement, la Régie avait proposé une offre estivale afin d'accompagner la reprise de l'activité économique de la Métropole fortement impactée par la crise sanitaire. Ces nouveaux tarifs ont été mis en place du 15 juin au 13 septembre 2020. METPARK avait apporté sa pierre à l'édifice à la relance de l'activité en 2020 qui a été une année extraordinaire avec une baisse de fréquentation horaire de 97 % lors du 1<sup>er</sup> confinement et de 75 % lors du 2<sup>ème</sup>.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Régie comptabilisait 8 878 abonnements, soit – 0,08 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2020 dont 3 126 abonnés résidents, 5 752 abonnés permanents et 1 608 abonnements 2 roues non motorisés. La fréquentation horaire a été impactée par la crise sanitaire avec près de 800 000 entrées horaires perdues en 2020. Les impacts ont été très importants.

Le niveau des investissements et de grosses réparations a été important en 2020. Les relevés géomètres ont été réalisés sur 18 parcs pour un montant de 240 000 € H.T. Des travaux de peinture et traitement des dégradations ont été effectués par l'équipe interne peinture du service maintenance. Le remplacement des 4 ascenseurs du parc Pey-Berland a été achevé à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, les 2 premiers avaient été remplacés début décembre 2020. La rénovation des niveaux 2A et 2B du parking centre commercial Mériadeck a permis leur réouverture en mars 2021. Le site de la fourrière situé à Mérignac est fortement engorgé. Bordeaux Métropole a acquis une parcelle contigüe de 3 190 m<sup>2</sup> afin de doubler la capacité actuelle. Des travaux sur la toiture du parc Lhôte et de la couverture du kiosque du parc allées de Chartres ont été réalisés début 2021. Des dégradations dues aux remontées d'humidité ont été constatées au niveau -5 du parking Alsace Lorraine. Des travaux ont été réalisés début 2021 pour un montant de 79 175,40 € H.T. La mise aux normes 5.5 des lecteurs CB des équipements de péage Orbility se poursuit et devra s'achever fin juin. C'est une obligation réglementaire. Certains travaux liés à la sécurité ont pris du retard du fait de la crise sanitaire comme la réalisation d'audits et de schémas directeurs de mise en sécurité. L'objectif est de valider l'ensemble des schémas directeurs avec le SDIS 33 à l'automne 2021. Le marché relatif à la création et le remplacement des systèmes de sécurité incendie sur 5 parcs a été notifié fin 2020 pour près de 1 M€ H.T avec un délai de réalisation de 5 mois. Un avis de marché a été publié fin 2020 pour la réalisation de l'audit trentenaire des installations de sprinklage des 10 parcs concernés pour une estimation de 240 000 € H.T.

Pour ce qui est des investissements liés à la construction de nouveaux parcs, un désordre suite à un choc d'un tiers non identifié sur la façade du parc Beaujon a engendré un endommagement sur 2 éléments de façade en béton fibré. Les travaux ont été réceptionnés fin 2020. La façade est de nouveau propre. La Régie a mis en jeu son assurance dommage ouvrage pour remédier à un désordre sur le parc Aréna concernant la centrale sécurité incendie. Le parking Grand Parc est exploité depuis décembre 2019 et quelques réserves restaient à lever concernant la société Vilquin. La Régie s'est désengagée du parking public Palais Gallien Faudaudège car le besoin n'était plus conforme à la demande initiale. La capacité du parking Amédée St Germain à terme sera de 626 places. La 1<sup>ère</sup> phase sera livrée au printemps 2022 et la 2<sup>ème</sup> en 2023. La Régie est toujours en discussion avec Réalité pour la signature du parking Dunant.

Pour ce qui est des insatisfactions et des réclamations clients, il est constaté une augmentation de 13 % du fait du traitement désormais de toutes les réclamations. Les sinistres ont baissé de 48 % en raison de la baisse d'activité.

Pour la partie financière, M. ANDREOTTI laisse la parole à M. AZZOLA.

**M. AZZOLA** propose de présenter quelques chiffres clés du compte administratif. Le chiffre d'affaires est en baisse de plus de 4 M€, soit un recul de plus de 22 %. Les charges d'exploitation baissent pour 1 M€. La section d'exploitation a dégagé un résultat négatif de – 1 234 K€ en raison des impacts de la crise sanitaire mais qui a été limité par les décisions prises qui ont permis de limiter ce déficit qui reste important mais très maîtrisé. Ce déficit à quelque chose de bon pour la Régie car

METPARK va tenter de récupérer l'impôt sur les sociétés, ce qui devrait permettre d'encaisser 300 000 €. Le résultat de la section d'investissement ressort positivement + 18 13 K€ du fait d'une hausse des recettes + 10,3 M€ résultant d'une action technique de régularisation d'imputations de compte. Le résultat cumulé, c'est-à-dire exploitation et investissement, avec les reports ressort à 14,9 M€ pour 53,4 M€ de recettes dont 14,8 M€ de reports et pour 38,5 M€ de dépenses. Il présente ensuite l'évolution du chiffre d'affaires par catégorie de recettes. Les recettes abonnés d'un montant de 5 594 673 € ont évolué de 3,29 %, les recettes horaires d'un montant de 7 084 511 € ont diminué de 36,74 %, les amodiatis de 1115 947 € ont baissé de 7,22 % par rapport à 2019, année de régularisation d'amodiatis du parking Bègles les Sècheries de 2018, les conventions de 1 530 164 € ont reculé de 20,36 % et les autres recettes de 171 063 € ont baissé de 22,36 %. Les produits d'exploitation ont reculé de 22,36 %. Le poids des abonnés sur le total des recettes est en forte progression en 2020 + 9 % par rapport à 2019. Les charges d'exploitation sont en recul de près de 5 %. Les traitements et salaires ont baissé de près de 1 M€. Les dotations aux amortissements et provisions ont également baissé de près de 1,5 M€. Le seul poste en augmentation concerne les achats et charges externes. Globalement, les dépenses de fonctionnement ont baissé de 452 000 €. Le poids des charges à caractère général représente 50 % des dépenses réelles. Les charges de personnel passent de 52 à 43 %. Les taxes foncières, CFE et CVAE se sont élevées à 2 137 547 €, l'entretien des bâtiments et la maintenance ont représenté 3 M€ du fait de la volonté d'entretenir le patrimoine de la Régie et de poursuivre les actions de sécurité. Les salaires et traitements sont en baisse de 288 000 €, soit - 6,3 %. Les charges sociales sont en baisse de 616 000 €, soit - 26 %. Les remboursements des aides gouvernementales s'élèvent à ce jour à 216 000 €. Les dotations aux amortissements et provisions sont en baisse globalement de 1 M€. En décembre 2020, une délibération avait été adoptée sur la provision pour risques et charges. La Régie a continué à doter ce risque pour 415 000 €. Il a été également réglé une taxe sur la valeur des sociétés qui concerne les véhicules pour un montant de 50 000 €. Les autres provisions concernent le CET pour 100 000 € et le désamiantage des parcs Front du Médoc et 8 mai 45 pour 400 000 €.

La section d'investissement présente un résultat positif de 1813 K€. Le total des recettes d'investissement s'élève à 7 136 176 €. Les dépenses d'équipement ont baissé de 75 % par rapport à 2019 et s'expliquent par l'acquisition en 2019 des terrains de Floirac et de Grand Parc pour un montant de 1 367 K€, aucun terrain acquis en 2020.

Pour ce qui est des indicateurs de gestion, l'équilibre budgétaire, c'est-à-dire le reste à réaliser et les reports compris, est en hausse de plus de 5,8 % par rapport à 2019. L'épargne brute qui est le socle de la richesse financière de la Régie baisse ainsi que le taux d'épargne mais restent néanmoins à un niveau satisfaisant. La Régie n'a pas de dette moyen-long terme. Il est enregistré la forte chute de l'EBE et de la CAF nette par rapport à 2019 mais restent à un niveau confortable, près de 15 %, par rapport au chiffre d'affaires 2020. La structure bilantielle fait apparaître un fonds de roulement positif qui a augmenté de 500 000 € mais qui reste maîtrisé. Le ratio d'autonomie financière reste satisfaisant + 83 % avec le maintien des emplois stables à plus de 114 %. La Régie finance ses emplois. Les délais de créances clients nécessitent encore des efforts.

**M. ANDREOTTI** précise que le rapport financier du SPA sera présenté dans un 2<sup>ème</sup> temps.

**Mme la vice-présidente** fait remarquer que les créances clients sont peut-être à mettre en lien avec le tableau des insatisfactions car les délais de paiement s'allongent aussi.

**M. AZZOLA** répond que ce n'est pas tout à fait le cas. La Régie constate que les clients ont du mal à régler leur abonnement. Il y a un « effet crise ». Les délais de paiement concernent plutôt les réclamations de clients qui ont eu un double débit. Une procédure a été mise en place afin de répondre plus rapidement à ces réclamations.

**Mme MOLIA** précise que pour ce qui est des débiteurs, la chaîne de recouvrement s'est arrêtée pendant 4 mois de mi-mars à juillet 2020 du fait du confinement et les résultats de recouvrement sont en baisse. En effet, il n'a pas été possible de faire les poursuites automatiques.

**Mme la vice-présidente** fait remarquer que la plus grande des insatisfactions reste quand même sur la partie financière comme le double débit.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/03/03P

#### **Affaire 2021/03/04P : affectation des résultats**

**M. AZZOLA** indique que le conseil d'administration par délibération 2021/02/01P a validé la reprise anticipée des résultats 2020. Ces résultats sont identiques à ceux déterminés dans le compte de gestion et le compte administratif 2020. Il convient donc d'entériner les montants à affecter, tels que l'exédent cumulé de la section de fonctionnement d'un montant de 8 678 319,05 € au compte 002 et l'excédent de la section d'investissement de 6 708 314,32 € au compte 001.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/03/04P

#### **Affaire 2021/03/05P : schéma directeur de l'informatique et des systèmes d'information de la Régie**

**M. ANDREOTTI** indique qu'il va rapidement introduire cette délibération et laisser la parole à Ghislain TESTAUD, DSI. Le nombre de parkings gérés par la Régie s'est accru. L'exploitation de ces derniers et les relations avec les usagers font de plus en plus appel au système d'information qui était devenu sous dimensionné. Il était donc nécessaire de définir une stratégie globale à l'informatique et plus généralement aux systèmes d'information. Il précise que c'était aussi une demande de la chambre régionale des comptes.

**Mme la vice-présidente** demande quand est-ce que ce rapport sera présenté ?

**M. ANDREOTTI** répond que le rapport provisoire lui a été adressé en septembre dernier et il était demandé aux 2 ordonnateurs d'apporter des réponses. Le rapport d'observations définitives a été adressé aux 2 ordonnateurs en avril. Les réponses à ce rapport doivent être adressées le 28 mai au plus tard et il est prévu de présenter ce rapport définitif ainsi que les réponses des 2 ordonnateurs qui se sont succédés au prochain conseil d'administration du 29 juin et seulement ensuite, il deviendra public.

Pour ce qui est du schéma directeur, la réflexion sur l'organisation et la pertinence des systèmes informatiques a été entamée à l'automne 2019 puis a permis d'arrêter le schéma directeur de l'informatique et des systèmes d'information.

**M. TESTAUD** précise que cette démarche a démarré fin 2019. La Régie a commandité un audit dont l'objectif était de mettre en évidence le plan d'actions, tous les chantiers avancés et les sujets sur lesquels l'attention devait être portée. Cet audit s'inscrivait dans une démarche plus globale, l'objectif étant de déterminer la façon dont la Régie allait avancer. Cela s'est traduit en 2020 par le recrutement d'un DSI en temps partagé et d'un technicien. Aujourd'hui, le service a été étoffé. En 2021, une feuille de route a été établie avec des projets à réaliser jusqu'en 2022 mais qui ne s'arrêteront jamais. METPARK rentre dans une démarche où l'outil informatique devient central et majeur. 4 typologies de projets peuvent être mises en évidence : les projets infrastructure relatifs à l'informatique pur et dur (serveur, réseau), le volet métier support dont l'objectif est l'outillage et l'efficience de la Régie, processus retrouvé dans toute entreprise, les projets cœur de métier parking relatifs à l'expérience dans les parkings (gestion des parkings au quotidien) et une dimension du digital pour proposer de nouveaux usages aux clients. La Régie doit être présente sur tous les canaux notamment de communication comme présenté précédemment. L'audit et ces projets permettent d'appréhender l'existant et cela est primordial si la Régie veut lancer des chantiers d'amélioration.. Connaître l'existant fait partie de tous les projets qui vont être lancés. Pour ce qui est de l'axe infrastructure, METPARK a une prestation d'infogérance avec un marché depuis le 31 décembre 2020. L'objectif est de maintenir en condition opérationnelle toute l'infrastructure de METPARK. Il y a également la partie renforcement et fiabilisation de tous les liens réseaux des parkings. Chaque parking est inter connecté. Les liens réseaux des parkings ont été doublés pour sécuriser et augmenter le débit de chaque lien afin d'assurer une meilleure disponibilité du système.

**Mme la vice-présidente** demande si les serveurs sont internes ou externalisés ?

**M. TESTAUD** répond que les serveurs sont internes et sont situés au siège de la Régie avec une salle de reprise d'activité située sur Porte de Bordeaux. L'objectif est de renforcer cette partie avec l'existant, être en capacité de réagir sur un incident et de reprendre l'activité. Des études seront lancées pour une externalisation sur le cloud. Les projets digitaux ont été lancés. La majorité des projets engagés concerne l'infrastructure afin d'avoir des fondations solides. L'année 2021 sera consacrée à la refonte du site internet en lien avec l'expérience WEB en proposant aux clients un parcours de l'achat en ligne en véhiculant la nouvelle identité METPARK. La digitalisation du processus de la fourrière est en cours et est en phase test. Beaucoup de projets de dématérialisation sont en cours pour une meilleure efficacité professionnelle comme pour les marchés publics. La dématérialisation des factures clients a été mise en place pour cesser l'envoi massif de papier. Chaque client reçoit par mail sa facture. Pour ce qui est de l'encaissement des recettes abonnés, l'objectif est de déplacer le recouvrement de ces recettes vers la DGFIP. Aujourd'hui, cet encaissement est réalisé par la Régie. Une convention a été signée entre la DGFIP et METPARK pour déplacer cette gestion. Ce projet est en cours et en phase test.

**Mme la vice-présidente** demande si la Régie a un référent RGPD ?

**Mme MEGRET** répond que c'est la société Gironde Numérique.

**M. TESTAUD** indique que les projets cœur de métier parking sont en cours ou à venir comme la mise aux normes des équipements de péage CB 5.5.

**Mme la vice-présidente** souhaite avoir des précisions sur ce projet.

**M. TESTAUD** répond que c'est une mise aux normes légale au niveau des terminaux de paiement pour les usagers. Elle permet de renforcer la sécurité lors des paiements par carte bleue en proposant le paiement sans contact et sécurise le protocole des transactions bancaires. Il travaille en lien avec la direction technique. Il fait appel à toute l'infrastructure réseau.

**M. SEGUIN** ajoute que le contrôle de sécurité et le protocole des transactions bancaires font partie des évolutions de la norme.

**M. TESTAUD** indique que pour toutes ces évolutions, il faut faire appel à toute l'infrastructure et aux serveurs pour pouvoir supporter ces évolutions. Il est prévu le renouvellement du logiciel de gestion métier AKIS qui est le logiciel actuel. Il est très central pour gérer les abonnés avec notamment la délivrance des cartes d'accès et l'autorisation des accès dans les parcs. Ce logiciel a évolué dans le temps avec des spécificités mais aujourd'hui, il est nécessaire de mener une réflexion sur ce renouvellement car le déploiement et le développement de la Régie peuvent être ralenti par ce logiciel.

**Mme la vice-présidente** demande si le personnel est associé à ce déploiement ?

**M. ANDREOTTI** répond bien sûr. La direction d'exploitation notamment, est associée à cette démarche.

**Mme THENAILLE** ajoute que le projet CB 5.5 nécessite des réunions régulières entre directions et services et notamment la direction d'exploitation, la direction technique et le DSI pour faire remonter les problématiques. Il y a un travail transversal important concernant la mise à niveau des postes de travail sécurisés. Il y a déjà des démarches engagées avec certains prestataires de la Régie en particulier sur la supervision pour essayer d'améliorer le travail des opérateurs de stationnement.

**M. ANDREOTTI** précise que l'idée est de prendre en compte les besoins des usagers et des salariés du fait de l'exploitation des parkings 24H/24.

**M. TESTAUD** ajoute qu'il ne peut avancer sans eux y compris sur l'axe informatique pur, sur le serveur et sur le dimensionnement. Il faut qu'il connaisse les projets à venir pour pouvoir intervenir au mieux. 4 projets ont été mis en œuvre aujourd'hui, 4 sont en cours et 3 sont à venir sur la 2<sup>ème</sup> partie de l'année. D'autres projets ne sont pas pour l'instant évoqués et viennent agrémenter la feuille de route qui est déjà bien remplie jusqu'à la fin de l'année. Les projets d'infrastructure et les fondations sont le socle technique de METPARK qui mobilise beaucoup d'efforts aujourd'hui pour permettre les évolutions à venir.

**M. ANDREOTTI** indique qu'il n'y avait qu'un seul salarié dédié aux problématiques SI jusqu'en 2019. Un technicien en alternance a été recruté ainsi qu'un DSI en temps partagé. Le service SI assure cette fonction régaliennes et la Régie est entrée dans une logique d'amélioration continue qui permet de décliner opérationnellement la stratégie de la direction générale. La majorité des projets engagés s'appuie de plus en plus sur la fonction informatique. Si les premières phases ont surtout renforcé les fondations techniques pour permettre de

supporter le développement de projets de transformation, les phases à venir permettront à la Régie de s'inscrire dans une logique de transformation digitale et placeront l'usager au centre des préoccupations. Le schéma directeur de l'informatique et des systèmes d'information de METPARK vise à renforcer la qualité de service public proposée aux usagers.

**Mme la vice-présidente** indique que c'est une modernisation importante pour la Régie. Il faut la faire en écoutant les usagers et le personnel.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/03/05P

### **Affaire 2021/03/06P : reprise de l'exploitation du parking des Grands Hommes**

**M. ANDREOTTI** indique que la DSP en cours depuis 40 ans dont Indigo était titulaire prend fin sur cet ouvrage. Bordeaux Métropole a décidé et a délibéré pour confier cette exploitation à compter du 14 juin à METPARK. Le parking Grands Hommes est un ouvrage souterrain hélicoïdal d'une capacité de 410 places réparties sur 6 niveaux qui fait partie d'un ensemble immobilier et d'une galerie commerciale gérée par l'association syndicale libre du Marché des Grands Hommes. L'activité de ce parc est très importante : environ 240 000 sorties horaires, 244 abonnés comptabilisés en 2020 et 38 amodiatisons. Le chiffre d'affaires en 2019 a été de 1,7 M€. Un état des biens au 31/12/20 a été dressé et une redevance à Bordeaux Métropole sera mise en place. Il rappelle que des discussions sont en cours entre METPARK et les services de Bordeaux Métropole sur le montant de la redevance due par la Régie. Pour assurer une visibilité et une transparence, il est proposé le maintien des tarifs horaires et abonnés jusqu'au 31 décembre 2021. Deux salariés d'Indigo seront repris par la Régie au 14 juin 2021. Une proposition va leur être adressée. Le niveau R-7 de ce parking correspond à une zone privative dont les modalités sont fixées par bail emphytéotique intervenu entre la CRC et la ville de Bordeaux. 44 emplacements sont mis à leur disposition sur ce niveau. Les besoins de la CRC ne sont plus forcément les mêmes qu'il y a quelques décennies. Il doit rencontrer le secrétaire général de la CRC pour voir s'il est possible d'ajuster les modalités de gestion de cette zone qui avaient été actées à l'époque.

**M. ESCOTS** souhaiterait savoir si les tarifs de ce parking se situent sur la fourchette haute des tarifs de la Régie ? Sur le système informatique, y a-t-il un plan de formation prévu pour les salariés afin qu'ils puissent suivre les évolutions à venir ?

**M. ANDREOTTI** répond que les tarifs de ce parking et notamment les tarifs des abonnements se situent sur la fourchette très haute, 130 € par mois alors que les tarifs de la Régie se situent plutôt entre 90 et 100 €. Sur les horaires, la grille actuelle est très peu lisible car le tarif des ¼ d'heures change très souvent alors que la Régie a fait le choix dans sa grille horaire de valoriser le ¼ d'heure de manière identique jusqu'à 2 H de stationnement. Aussi, c'est un peu compliqué de comparer mais les tarifs horaires sur les périodes courtes sont plutôt raisonnables et élevés sur des périodes longues. La Régie fait le choix de ne pas bousculer les usagers en gelant les tarifs jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ensuite, une harmonisation de ces tarifs pour mettre ce parking en cohérence avec le secteur hypercentre est envisagée. Concernant la formation, un marché comprenant 11 lots a été signé et inclut l'informatique, la sécurité, le management, ... Ces lots seront activés dans ce domaine. La Régie a surtout besoin d'avoir une infrastructure solide puis de faire suivre les formations aux salariés qui ont besoin d'utiliser les modules informatiques et logiciels.

**M. TESTAUD** ajoute que pour chaque déploiement d'applicatif ou sur un nouveau logiciel, il est prévu des formations pour monter en compétence sachant qu'en général, les directions qui sont présentes dans le projet forment ensuite leurs équipes. Ce volet a bien été pris en compte.

**Mme la vice-présidente** fait remarquer que la reprise de ce parking par la Régie est une bonne chose. La performance économique des parkings de METPARK est importante et les administrateurs y sont sensibles mais ils se posent la question de la sécurité et de la présence humaine dans les parkings. Il n'y a plus de personnel dans les parcs et lorsqu'il y a un problème, les équipes peuvent mettre un peu de temps pour arriver et cela n'est pas rassurant. Les usagers sont contents d'avoir une personne pour assurer leur sécurité. Il faut trouver le bon curseur entre la performance économique et la présence humaine pour assurer la sécurité des usagers.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/03/06P

#### Affaire 2021/03/07P : intégration des tarifs du parking Grands Hommes dans la grille tarifaire 2021 de METPARK

**M. ANDREOTTI** précise que, suite à la reprise du parking des Grands Hommes, il convient d'ajouter la grille tarifaire de ce parc à celle de la Régie sachant que les tarifs restent inchangés.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/03/07P

#### Affaire 2021/03/08P : exploitation temporaire de l'exploitation du parking Mégarama

**Mme MEGRET** indique que par délibérations successives, le conseil d'administration a autorisé la Régie à assurer l'exploitation du parking Mégarama pendant certains créneaux horaires en journée du fait des mesures de confinement. Cette prestation a débuté en mars 2020 et s'est terminée le 31 mars 2021. Le gérant du Mégarama a demandé une prolongation de ces dispositions jusqu'au 18 mai inclus. Aussi, afin de permettre la transition à compter de la réouverture partielle des cinémas le 19 mai 2021, la SAS Agora Cinéma a demandé à METPARK d'assurer la prestation de surveillance selon les modalités suivantes : du 31 mars au 18 mai 2021 inclus : surveillance 24h/24, du 19 mai au 08 juin 2021 inclus : surveillance de 21 h à 10 h tous les jours et du 09 au 29 juin 2021 inclus : surveillance de 23h30 à 10 h tous les jours. Les prestations exécutées et valorisées feront l'objet d'une facturation distincte de celle issue de la convention.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/03/08P

#### Affaire 2021/03/09P : convention de gratuité partielle du stationnement horaire sur le parking de Pessac centre

**Mme la vice-présidente** indique que M. MARI, élu de la ville de Pessac, ne peut participer aux débats.

**M. ANDREOTTI** précise que, par convention en date du 22 juin 2015, la Régie et la ville de Pessac ont convenu d'une répartition de la prise en charge financière de l'heure de gratuité accordée aux clients du parking Pessac centre. Après échanges

avec la ville de Pessac, il a été convenu de signer une nouvelle convention qui est jointe à la délibération. Ce sujet a fait l'objet d'une délibération au dernier conseil municipal de la ville de Pessac. Il a été convenu la mise en place d'un dispositif de 2 H de gratuité sur le parking Pessac centre du lundi au dimanche 24/h24 et la gratuité partielle accordée sur ce parking est compensée chaque année au réel par la Ville de Pessac.

**Mme la vice-présidente** fait remarquer que la ville de Pessac souhaite prolonger la gratuité.

**M. ANDREOTTI** répond par l'affirmative avec une prise en charge et donc une compensation au réel.

**Mme la vice-présidente** fait remarquer que ces mesures ne sont pas très bonnes pour les reports modaux.

**M. ANDREOTTI** répond qu'une convention du même type a été signée avec la ville de Mérignac avec une gratuité étendue le samedi matin jour de marché.

**Mme la vice-présidente** précise que ce sont des recettes supplémentaires pour la Régie.

Le conseil d'administration adopte à la majorité la délibération n° 2021/03/09P et M. MARI est déporté et n'a participé ni aux débats, ni au vote.

#### **Affaire 2021/03/11P : marché global de performance pour la rénovation de 4 parkings : adaptation du programme**

**M. SEGUIN** indique que cette délibération a vocation à substituer dans le marché global de performance la rénovation du parking Pey-Berland par le parc République. Les délais restent inchangés ainsi que l'estimation financière. En effet, le projet d'élargissement de la zone à contrôle d'accès dans le centre-ville de Bordeaux affectera négativement l'accès des véhicules au parc de stationnement Pey Berland et donc sa fréquentation horaire. L'emprise de cette nouvelle zone à contrôle d'accès serait par contre très profitable au parc République qui aura alors un emplacement stratégique pour capter la clientèle horaire en hyper centre. De plus, le parc Pey Berland fait partie d'une copropriété avec laquelle des discussions n'ont pas encore abouti pour que METPARK récupère la propriété des cages d'escalier étant précisé que 2 niveaux sont privés. Aussi, la réalisation des travaux au sein de la copropriété dans ces conditions avec une imbrication complexe de volume risque d'être très contraignante.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/03/11P

#### **Affaire 2021/03/12P : marché de travaux pour le remplacement des commandes du système de désenfumage des niveaux -1 et -2 du parking centre commercial Mériadeck : modification de l'enveloppe des travaux**

**M. SEGUIN** indique que cette délibération vise à réévaluer le montant de l'enveloppe du marché qui doit être portée de 300 000 € H.T à 350 000 € H.T. En effet, dans le cadre des travaux d'automatisation des commandes de désenfumage des niveaux -1 et -2 du parc de stationnement centre commercial Mériadeck, l'estimation initiale des travaux doit être revue à la hausse du fait de

contraintes liées aux nombreux locaux tiers impliquant des prescriptions techniques supplémentaires et de demandes supplémentaires du SDIS 33 concernant le fonctionnement des coffrets de commandes de désenfumage à chaque entrée du parc et de modifications des commandes de la centrale de détection des gaz toxiques CO/NO pour permettre une ventilation manuelle de confort du parc.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/03/12P

#### **Affaire 2021/03/01F : compte de gestion 2020**

**Mme MOLIA** indique qu'au-delà de l'exactitude et de la cohérence des chiffres, ce qui est marquant cette année c'est que quelques opérations comptables donnent un résultat biaisé, ce qui est très atypique du fait d'une démarche en cours de régularisation suite au rapport de la CRC d'où un grand nombre d'appels de contrevenants.

**M. AZZOLA** indique que le compte de gestion du service public administratif du service de la fourrière fait état en section de fonctionnement d'un excédent de 36 257, 89 € pour un total de recettes de 2 814 408,72 € et un total de dépenses de 2 778 150, 83 €. La section d'investissement présente quant à elle un excédent de 73 791, 17 €, le total des recettes d'investissement s'établissant à 76 274,53 € pour un total de dépenses d'investissement de 2 483,36 €.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/03/01F

#### **Affaire 2021/03/02F : compte administratif 2020**

**M. ANDREOTTI** précise que la fourrière est exploitée sur une partie du parking Front du Médoc, 8 mai 45 et sur un site de Mérignac qui permet d'accueillir les véhicules brûlés, accidentés et hors gabarit. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le parking Porte de Bordeaux n'accueille plus de véhicules mis en fourrière et depuis décembre dernier, un nouveau site de stockage situé à Mérignac accueille 100 véhicules supplémentaires non roulants. En 2020, du fait de la crise sanitaire, 7 668 véhicules ont été accueillis contre 9 707 en 2019, soit une baisse de 21 % qui fait suite à une baisse de 4,8 % en 2019. Les recettes ont chuté et se sont établies à 814 640 € contre 1 064 339 € en 2019, soit une baisse de 23,46 %.

**M. AZZOLA** indique que, malgré les impacts de la situation sanitaire, le résultat de l'exercice 2020 est positif, + 36 257,89 € en raison des ajustements des prévisions de dépenses et de recettes du fait de la baisse constante des entrées de véhicules en fourrière constatées depuis plusieurs années. La section d'investissement dégage un résultat positif de 73,7 K€. Le résultat cumulé avec les reports ressort à plus de 837 K€. Si une analyse du chiffre d'affaires est faite en ne prenant pas en compte les actions de régularisation, le chiffre d'affaires est en baisse de 15 %. Ce chiffre est conforme au nombre d'entrées de véhicules qui affiche également une baisse de 15 %. La section d'investissement (hors reports) a dégagé un résultat positif de + 73,7 K€ contre + 86 K€ en 2019. Le résultat cumulé (exploitation + investissement) avec les reports ressort à plus de 837 K€ pour 3.618 M€ de recettes (dont 727 K€ de reports) et 2.780 K€ de dépenses. L'évolution négative du chiffre d'affaires en 2020 s'explique par le recul des encaissements usagers pour l'ensemble du processus de mise en fourrière (- 22 % pour la régie de recettes). Les charges d'exploitation augmentent de plus de 31,6 % représentant 662 K€ par rapport à 2019. Toutefois, dans le détail, la situation est à relativiser. Tous les postes

diminuent à l'exception des « dotations aux amortissements et provisions » : + 1,1 M€. Une provision pour dépréciation des actifs circulants a été actée pour un montant total de 1,145 M€ (dont 1,040 M€ pour l'action de régularisation). La probabilité de recouvrement reste faible et l'admission en non-valeur sera a priori très élevée. Une provision supplémentaire a été constituée pour un montant de 105 K€.

En 2020, les dépenses de fonctionnement progressent de 31,61 % par rapport à 2019 dont une augmentation des charges de personnel (+ 36,7 K€) mais en recul par rapport à l'évolution des autres dépenses (- 1,8 %). Les « autres dépenses » explosent en raison de l'action de régularisation déjà précédemment évoquée. Les charges du personnel (frais de refacturation du SPIC sur le SPA) progressent. La section d'investissement a dégagé un résultat positif de + 73,7 K€ contre + 86 K€ en 2019. Sur la base des comptes administratifs, l'équilibre budgétaire (« reports compris », pas « de reste à réaliser ») est en hausse de plus de 17,65 % par rapport à 2019. L'épargne brute (socle de la richesse financière) et du taux d'épargne reste à un niveau très faible et il n'a pas été pris en compte la part restant due (700 000 €) de l'avance octroyée par Bordeaux Métropole qui avait été de 1,2 M€.

**M. ANDREOTTI** indique qu'une solution doit être trouvée avec Bordeaux Métropole pour transformer cette avance en dotation.

**M. AZZOLA** précise que la trésorerie reste positive. L'équilibre financier minimal est atteint. La trésorerie reste positive et doit financer les immobilisations et le cycle d'exploitation.

**M. ANDREOTTI** ajoute que l'activité du SPA pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive est en baisse d'activité due à la crise sanitaire et également depuis plusieurs années du fait de la baisse d'activité de la police municipale de Bordeaux qui était le principal fournisseur de la fourrière. Afin de compenser cette baisse d'activité dans la ville centre, METPARK a rééquilibré son offre sur les 27 autres communes de la Métropole qui comptent de nombreux véhicules en stationnement abusif. Les véhicules enlevés hors Bordeaux ville ont représenté en 2020, 47 % du total, pourcentage en hausse de plus de 9 % par rapport à 2019.

**Mme la vice-présidente** indique que cette situation est normale car il y a moins de véhicules à Bordeaux. Elle remercie M. AZZOLA et le directeur général pour cette présentation.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/03/02F

### **Affaire 2021/03/03F : affectation des résultats**

**M. AZZOLA** précise que le conseil d'administration a validé au mois de mars la reprise anticipée des résultats 2020 au regard des résultats d'exécution du budget. Les résultats repris par anticipation étant identiques à ceux déterminés dans le compte de gestion et le compte administratif 2020, il convient d'entériner de façon définitive les montants à affecter. Le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2020 ont été adoptés par le conseil d'administration le 25 mai 2021 avec en section de fonctionnement un excédent de 36 257,89 € et en section d'investissement un excédent de 73 791,17 €. Compte tenu de ces excédents, les résultats cumulés à reporter s'élèvent pour la section de fonctionnement à 633 900,27 € (excédent cumulé à la clôture de l'exercice précédent) + 36 257,27 € (résultat de l'exercice 2020), soit 670 248,16 € à reporter au compte 002 et pour la section d'investissement, l'excédent cumulé de 93 868,21 € (résultats cumulés de la

section d'investissement à fin 2020) + 73 791,17 € (résultat excédentaire de l'exercice 2020), soit 167 659,38 € à reporter au compte 001.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/03/03F

Fin de la séance à 19 H

Le président



Christophe DUPRAT